



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

Adresses mail : cgc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

snc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Visioconférence du 28 septembre 2020 avec la Direction Générale

*Une première pour les syndicats, l'audioconférence s'est tenue sous la forme de **visioconférence**. Techniquement, le dispositif a bien fonctionné. Sur le fond, les échanges avec le Directeur Général, Jérôme Fournel, se sont cantonnés à des sujets déjà connus. Ils ont toutefois permis de pointer du doigt certains volets comme le télétravail.*

1/ « Etat des lieux sanitaires »

Le Directeur Général a indiqué qu'il n'existait pas de situation d'alerte par rapport aux derniers échanges (audio du 18/09). On constate une croissance des effets Covid mais pas sur un rythme exponentiel. Peu de sites sont fermés.

La « jauge » dans les bureaux est maintenue à 4m² par agent ce qui correspond à la distanciation de un mètre minimum. Cette norme ne figure plus dans le protocole actualisé par le ministère du travail mais continuera d'être un paramètre à la DGFIP.

La façon de gérer est différente de celle du printemps en raison de situations contrastées et variées sur les différents territoires compte tenu des 5 classifications adoptées depuis le 23 septembre par le Ministère de la Santé.

La situation n'est donc pas homogène, elle est très « *territorialisée* » selon la terminologie employée par Jérôme Fournel, même au sein d'une même zone de classification : « *état d'urgence sanitaire* », « *zone Alerte maximale* » etc. Les consignes données par les préfets peuvent ainsi être variables à l'intérieur de ces territoires.

Dans les zones en alerte maximale, le DG a indiqué que « *nous sommes en capacité d'augmenter les équipements* ». La DGFIP raisonne également en « *jauge* » de présentiel, la cible souhaitable étant fixée autour de 80 % dans les territoires « *normaux* » et de 60 % dans les « *zones rouges* ». L'idée est d'alléger le présentiel et la pression dans les transports en fonction des situations locales (« *là où le virus circule beaucoup* »), sans entrer dans une logique d'obligation et de formalisation.

« *Nous ne sommes plus dans un modèle confiné* », dixit Jérôme Fournel.

A cet égard, le DG a rappelé la doctrine présentement applicable : « *Dans l'optique du fonctionnement le plus normal possible de l'économie et de l'État, on doit essayer de vivre avec le virus* ».

2/ Télétravail

Dans son message du 25 septembre dernier adressé à tous les agents, le Directeur général a notamment indiqué : « *La circulation plus active du virus dans beaucoup de départements peut également justifier un recours accru au télétravail, dans les conditions réglementaires c'est à dire avec un maximum de 3 jours par semaine sauf exception* ».

L'exception a été précisée : dans des cas exceptionnels, la durée peut être de 5 jours sur une durée limitée (une à deux semaines en principe).

Le Directeur Général a ajouté dans ce même communiqué : « *Il faut donc que nous restions toutes et tous mobilisés et que le télétravail, lorsqu'il est souhaitable et souhaité, s'accompagne d'un management, d'un suivi et d'une implication professionnelle identiques à du présentiel, sans compter la nécessité de préserver nos collectifs de travail. La capacité de télétravail reposera aussi sur nos équipements.* »

A cet égard, Jérôme Fournel a confirmé que malgré les importantes commandes de PC portables passées au printemps dernier et au début de l'été, les livraisons n'arrivaient que de manière fractionnée, par « *grappes* » de quelques centaines d'unités au lieu des milliers escomptés. « *Le marché mondial est saturé. Rien que pour l'intégration des puces électroniques, les constructeurs doivent compter sur des délais de 7 à 8 semaines* ».

Dans ce contexte, l'objectif d'équipement de 40 % en PC portable ne pourra pas être atteint. « *On aura un peu de retard* ». Cet objectif est d'ailleurs porté à 60 % avec en cible le 1^{er} semestre 2021. « *D'où la prudence actuelle avec le télétravail* »...

Sur les taux de télétravailleurs assez faibles relevés actuellement, la DGFIP a apporté les précisions suivantes : s'il est vrai que le taux journalier des agents en télétravail se situe actuellement autour de 6 %, la population globalement concernée sur une période lissée de 3 semaines serait de 11 %, à partir des indications réalisées dans SIRHIUS.

Jérôme Fournel a affirmé « *avoir donné des instructions aux directeurs pour pousser au télétravail* ». Il a également noté « *la timidité des agents* » relative à cette forme d'organisation, sans doute échaudés par l'expérience de la période de confinement et l'intensité de son recours pendant celle-ci.

La CGC est intervenue auprès du DG sur le sujet du télétravail : elle a relevé les bonnes intentions de principe de la Direction Générale indiquées dans le communiqué du 25 septembre. Cependant elle constate des freins dans certaines directions locales, empreintes de réticences ou de frilosité. Force est de constater que le recours au télétravail n'est pas encore pleinement entré dans la « culture organisationnelle DGFIP ».

En réponse, le Directeur Général a réitéré sa volonté d'impulser le télétravail à la DGFIP. Dont acte !

3/ Informations diverses

=> PLF – Budget – Emplois – contrat COM :

Dans le cadre des débats sur le Projet de loi de Finances pour 2021, les syndicats ont relevé que des journalistes avaient publié des informations faisant état de suppressions d'emplois à la DGFIP supérieures à celles prévues dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).

Jérôme Fournel a réfuté ces informations, qualifiées de fausses. « *Le contrat est respecté* ».

Le DG a indiqué, qu'en outre, la situation de confinement avait généré moins de dépenses, octroyant des marges de manœuvre en matière de crédits. Ceux-ci doivent être utilisés au

niveau national et au niveau local, par exemple dans le domaine des équipements en téléphones portables, dans le cadre du télétravail.

=> remboursement des frais de repas :

En application d'une instruction du 24 septembre 2020 (note RH1A), des directions locales ont réclamé l'ensemble des justificatifs à l'appui des demandes de remboursement des frais de repas déposées par les agents.

La Direction Générale (Mme Pelata) rappelle qu'il n'y a pas lieu que les directions réclament systématiquement l'ensemble des justificatifs au dépôt de la demande de remboursement. Cependant les justificatifs doivent être conservés par les agents et ils doivent être produits sur demande. Il n'est plus question d'une simple attestation sur l'honneur.

=> Report des congés 2019

« Les opérations techniques ne sont pas simples. Il y aura une communication complète vis à vis des 17 000 agents concernés très prochainement ».

=> Démétropolisation

Concernant les 50 premières collectivités locales sélectionnées pour accueillir des services DGFIP, les opérations d'appariement « communes d'accueil / services DGFIP » ont été réalisées, dans la suite des groupes de travail. Les élus concernés seront reçus par le ministre ce mercredi. La liste va être incessamment communiquée aux syndicats, sans doute dans la journée.

=> Prime Covid :

La DG rappelle qu'il n'y a « aucune difficulté » à ce que les directions locales communiquent sur ce sujet dans les conditions qui ont prévalu au plan national.

=> Plan de continuité d'activité :

Sur interrogation de la CGC au sujet d'une éventuelle réécriture du Plan de Continuité d'Activité dans l'hypothèse d'un reconfinement, le Directeur Général a répondu que le plan de continuité d'activité avait été actualisé à l'automne. Les syndicats ont d'ailleurs été consultés. Certains ont répondu (NOTA : dont la CGC). Celui-ci ne se situe plus dans une logique de confinement mais d'accompagnement des activités pour se rapprocher d'un mode de fonctionnement normal.

=> NRP

La CGC est intervenue pour regretter une nouvelle fois la reprise des opérations de restructuration dès le 1^{er} janvier 2021. Il ne s'agit pas de la priorité du moment. Ces réformes, dans le présent contexte Covid, vont être encore plus mal vécues et causer des préoccupations supplémentaires en matière de positionnement métier et de localisation géographique.

Rappelons que la CGC a demandé un moratoire sur l'année 2021. Nous sommes réalistes, l'administration ne reviendra pas en arrière sous la commande du « politique » mais il nous paraît nécessaire de « reprendre pied » dans des conditions normales avant de plonger dans les méandres du Nouveau Réseau de Proximité.

La visioconférence qui a débuté vers 18H40 s'est achevée à 19H45.
